

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 19 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
12/06/2023

DATE D’AFFICHAGE
12/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
25
VOTANTS
27

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE (partie à 19h45, après le vote du point n° 11), Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE (arrivée à 18h50, après le vote du point n° 2), Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS (à partir du point n° 12)
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON (jusqu'au point n° 2)

Absent(s) non excusé(s)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

Délibération n° 23.06.19/33

Objet / Renouvellement de la convention de mandat avec les Gîtes de France

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, en charge de la Jeunesse, expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention de mandat avec les "Gîtes de France", dans le cadre de la location du gîte de la Ferme d'Amélie.

Monsieur BOISSÉE fait le bilan de la saison passée concernant le gîte de la Ferme d'Amélie, et indique que la commune doit également adhérer à l'Association Départementale du Tourisme Rural (ADTR).

Il demande à l'assemblée délibérante d'en approuver la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE d'approuver l'adhésion de la commune à l'ADTR ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat de gestion à intervenir avec Calvados Accueil Réservation, nécessaire à l'organisation de la réservation et des locations de cet hébergement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre ISABEL

Le Maire,
Damien de WINTER



PREFECTURE DU CALVADOS
- 3 JUL. 2023
COURRIER